

Réponses d'Agnès Chrissent à la Ligue de défense des conducteurs

La voiture est un besoin vital pour beaucoup de familles françaises. Comme mère de famille, je l'utilise quotidiennement conductrice, et je n'admets pas d'être traitée comme un délinquante par l'Etat.

Je dis halte au racket au radar ! Les radars n'y sont pour rien dans la réduction le nombre de morts sur les routes. Entre les années 70 (à peu près 16 000 morts par an) et les années 2005 (à peu près 5 300 morts par an), la mortalité a considérablement chuté, alors même que les français roulent beaucoup plus. Et pourtant, avant 2005, les radars n'étaient pas encore là à nous surveiller. Les raisons de ce progrès ? L'amélioration des infrastructures routières (multiplication des voies rapides, autoroutes et ronds-points), le perfectionnement des véhicules (freins ABS et ESP, ceintures de sécurité obligatoires, airbags etc.) ainsi que la lutte contre l'alcool au volant (1/3 des accidents mortels). C'est dans ces voies-là qu'il faut poursuivre.

L'immense majorité des points retirés sur les permis de conduire pour excès de vitesse après un flash radar concernent des dépassements modestes, inférieurs à 20km/h. L'accumulation de petites fautes sans risque pour la sécurité est très pénalisante pour les conducteurs réguliers, en particulier les conducteurs professionnels, qui voient leur permis se consumer à petit feu, sans espoir de pouvoir récupérer leurs points. En effet, la période de « 3 ans sans infraction » pour récupérer tous ses points est intenable quand on doit faire tous les jours des dizaines de kilomètres. Quant aux stages de rattrapages, ils sont hors de prix, beaucoup ne peuvent se le permettre.

L'association 40 millions d'automobilistes a démontré que plus la fréquence d'accidents grave est faible sur certains axes, et plus il y a de radars. Ce qui prouve deux choses : d'une part, le radar ne permet pas d'améliorer la sécurité des routes, d'autre part, l'Etat place des radars à certains endroits stratégiques pour augmenter ses recettes. Les 844 millions d'euros de recettes procurées par les radars n'y sont sans doute pas pour rien dans la volonté de l'Etat de faire passer le nombre de radars de 4 450 à 4 700 en 2018.

Je m'oppose avec la plus grande fermeté à la privatisation des radars mobiles annoncée le [20 février 2017](#) par la Sécurité routière. La sécurité doit rester une compétence régalienne de l'Etat, qui n'a pas à déléguer cette mission à des compagnies privées. Nul conducteur ne sera épargné, par les véhicules de ces compagnies fonctionnant jour et nuit, capable de flasher dans les deux sens de circulation, et dont l'objectif est de faire du profit sur le dos des automobilistes. Le but est clair : multiplier le nombre de contrôles et donc les rentrées d'argent pour l'Etat. Comme je l'ai déjà dit, la sécurisation des routes ne passe pas par la chasse frénétique aux automobilistes mais par l'amélioration des infrastructures routières et des normes de sécurité dans les véhicules.

Enfin, le harcèlement des automobilistes apparaît comme le hobby préféré des maires des grandes villes. A Nantes par exemple, le prix du stationnement a considérablement augmenté depuis 2015. Les commerçants du centre-ville sont pénalisés par ces mesures. En effet, le prix du stationnement est toujours le principal frein à la visite d'un client dans un commerce, qui peut se voir payer plus de 5 euros pour 2h de stationnement. C'est pourquoi le client privilégie de plus en plus les centres commerciaux péri urbain, accélérant ainsi la dévitalisation des centres villes. Pourquoi ne pas encourager les mairies et conseils métropolitains à rendre gratuite la première heure de stationnement en centre-ville ?

Je n'admets pas que la conduite automobile soit une épreuve de tension pour le conducteur. La conduite doit être un moment de sérénité pour les automobilistes. Il en va de la sécurité de tous.

Voici une liste de quelques mesures que je m'engage à faire aboutir :

- Procéder à un moratoire de l'installation de nouveaux radars, trop souvent placés selon leur rentabilité et non la dangerosité du lieu ;
- Renforcer l'arsenal juridique contre les conducteurs réellement dangereux : alcoolémie, rodéo en moto, excès de vitesse très importants ;
- Mettre davantage l'accent, lors de l'apprentissage du permis de conduire, sur la cohabitation entre les véhicules sur la route et instaurer des stages périodiques de remise à niveau pour sensibiliser les automobilistes aux différents risques ainsi qu'à leur prévention ;
- Supprimer purement et simplement le système de points dont le bilan montre l'inefficacité ;
- Instaurer des grands chantiers de rénovation des routes et de leur équipement (doublement des glissières de sécurité et développement de l'éclairage), lesquelles doivent revenir dans le giron de l'Etat.

Agnès Chrissent

Candidate du Front National

Elections législatives 2017

2^e circonscription de Loire Atlantique